Syndicat local Construction-Bois-Ameublement CGT 31
Bourse du travail – 19 Place Saint-Sernin
31070 TOULOUSE Cedex 7
06 03 60 69 58 **slcba31@gmail.com**
Permanences tous les samedis 9h30-12h

Face au piège des « Compétences » patronales,
Renforçons la reconnaissance des Diplômes nationaux !

Tu prépares un diplôme des métiers du Bâtiment (en apprentissage, établissement scolaire ou organisme de formation). Ou tu souhaites faire reconnaître ton expérience par la validation d'un diplôme.

Pourquoi est-il important d'obtenir ce diplôme ?

Parce qu'il reconnaîtra ta qualification. C'est-à-dire un contrôle sur la qualité de ton travail. On ne pourra pas t'imposer de bosser comme un « tâcheron », sans respect de ton boulot. Le diplôme c'est donc la reconnaissance d'une certaine dignité.

Mais ce diplôme t'offre aussi des garanties pour ton contrat de travail. Ton patron devra respecter ta qualification qui est reconnue dans toutes les entreprises du Bâtiment de France, quelque soit ton métier (peintre, maçon, plaquiste, plombier, électricien,…). Depuis 1944, les Conventions Collectives Nationales ont été imposées au patronat, dans toutes les branches professionnelles.

Diplômes et salaires

Dans notre profession, les Convention Collectives fixent des grilles de qualifications calquées sur des grilles salariales régionales. C'est-à-dire qu'en Occitanie, pour chaque niveau de qualification, ton patron est obligé de respecter un minimum salarial. Il existe un minimum pour chaque Niveau (N) et Position (P) que tu trouveras dans ce tract.

- **Les diplômes de Niveau V (CAP et BEP) classent les travailleurs diplômés à la qualification Niveau 2.**
  La Convention collective précise également : *« À l'issue d'une période maximum de 9 mois après leur classement, les intéressés seront reconnus dans leur position ou classés à un niveau supérieur en fonction de leurs aptitudes et capacités professionnelles. Ce délai est réduit à 6 mois pour les ouvriers ayant une expérience antérieure d'entreprise, acquise notamment par l'apprentissage ou par la formation en alternance. »*

- **Les diplômes de Niveau IV (Bac Pro et Bac Technique) classent au minimum à la qualification Niveau 3 Position 1 (N3P1).**
  La Convention collective précise également : *« À l'issue d'une période maximum de 18 mois après leur classement, les titulaires d'un diplôme de niveau IV de l'éducation nationale seront classés à un niveau ou à une position supérieure en fonction de leurs aptitudes et capacités professionnelles.*
  Ce classement s'applique au titulaire de l'un de ces diplômes obtenus dans le cadre de la formation initiale. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, la période probatoire sera réduite de moitié. »

Défendre l'accès aux diplômes

Le diplôme est donc la seule protection légale et collective de notre qualification. La *« progression de carrière »*, évoquée dans la Convention, devrait garantir au salarié une évolution dans la grille des qualifications.

Mais les critères de progression sont très subjectifs : *« contenu de l'activité ; autonomie et initiative ; technicité ; formation, adaptation et expérience ».*

Ils permettent toutes les discriminations quand il n'y a pas de section syndicale CGT dans l'entreprise. De même, le patron n'a aucune obligation à proposer des périodes de formation.
Il faut donc agir collectivement, avec la section syndicale, pour imposer à la direction une vraie politique de formation dans

l'entreprise. Une politique qui s'appuie sur les diplômes et qui bénéficie à chaque salarié.

Un droit existe et garantit cet accès à une formation diplômante pour les travailleurs déjà salariés. Ce droit c'est le Compte Personnel de Formation-Transition (ex CIF). Il permet une formation de longue durée avec un salaire maintenu à 9O% pendant un an et la prise en charge des coûts de l'organisme de formation.

Il faut donc renforcer les diplômes de la Convention Collective !

Les chantiers de l'agglomération toulousaine sont célèbres pour leur désorganisation et leurs malfaçons. **Pour faire respecter nos métiers nous devons donc imposer au patronat une véritable politique de la formation, basée sur l'accès à des diplômes.**

Le patronat veut faire tout l'inverse. Il renforce la précarité (intérim, salariés détachés, entreprises sous-traitantes et instables,...). Il veut surtout individualiser un peu plus nos contrats de travail et donc notre qualification. **Pour démolir les diplômes nationaux et conventionnels, il utilise le système des « Compétences ».**

Ces dernières années de nombreuses lois, réglementations et accords d'entreprises sont venus légitimer les « Compétences ». Cela est vrai à Pôle Emploi avec le livret des compétences, mais aussi dans l'Éducation Nationale avec diverses procédures de validation de compétences.

Ces mesures s'accompagnent d'une propagande visant à tromper les jeunes. On leur reconnaît quelques compétences pour les inciter à ne pas revendiquer de véritables formations diplômantes. Ces « compétences » sont de moins en moins liées à des savoirs et des savoir-faire. Et de plus en plus à des attitudes comportementales (s'adapter à un environnement de travail, gérer une relation avec un client, respecter sa hiérarchie,...).

Les compétences, c'est le piège individualiste

Mais le véritable danger, c'est qu'avec cette politique, chaque salarié ne disposera que de compétences individuelles. C'est le retour du Livret ouvrier qui existait au XIXème siècle avant l'apparition des diplômes ! Plus de possibilité de garantir collectivement sa qualification et donc son salaire !!!

Car derrière cet individualisme, il y a la destruction programmée des diplômes et donc la généralisation de la rémunération à la tête du client. Avec un tel

système on pourra donc voir son salaire diminuer puisqu'il n'y aura plus de grille collective !

Dans notre profession, nous voyons apparaître de plus en plus de formations qui ne débouchent sur un aucun diplôme. Elles offrent juste une petite certification non reconnue dans la Convention Collective.

Ainsi l'AFPA, téléguidée par les fédérations patronales, vient de créer un Certificat de Compétences Professionnelles. Le patronat peut alors utiliser des ouvriers comme tacherons, sur des activités répétitives et spécialisées. Et les payer en bas de l'échelle des salaires !

Avant de défendre notre grille de qualifications, il faut d'abord la connaître. Alors nous vous présentons celles des ouvriers et des ETAM, avec les salaires minima régionaux qui s'y rapportent.

Grille des qualifications des Ouvriers

salaires brut depuis juin 2019

Qualification	Coefficient	Salaire mensuel minimal	Taux horaire minimal
Niveau 1 (Ouvrier d'exécution) **- Position 1** **- Position 2**	**150** **170**	**1 522,77** **1 548,55**	**10,04** **10,21**
Niveau 2 (Ouvriers professionnels)	**185**	**1 644,10**	**10,84**
Niveau 3 (Compagnons professionnels) **-Position 1** **-Position 2**	**210** **230**	**1 800,32** **1 941,38**	**11,87** **12,80**
Niveau 4 (Maître ouvrier ou chefs d'équipes) **-Position 1** **-Position 2**	**250** **270**	**2 074,45** **2 202, 25**	**13,68** **14,52**

Grille des qualifications des ETAM

salaires brut depuis 1 avril 2019

Coefficient	Salaire mensuel minimal	Taux horaire minimal
Niveau A	1 571,78	10,36
Niveau B	1 656,54	10,92
Niveau C	1 770,57	11,67
Niveau D	1 940,08	12,79
Niveau E	2 126,54	14,02
Niveau F	2 511,78	16,56
Niveau G	2 749,08	18,12
Niveau H	3 026,46	19,95

Ces salaires régionaux sont négociés chaque année par la CGT et progressent en fonction du rapport de forces. Alors si tu veux gagner une meilleure qualification et augmenter les salaires, participe à la construction de ce rapport de forces.

Ne sois pas passif, syndique-toi !!!

CLUB DE SPORT POPULAIRE

Bien-être Liberté Solidarité 31

Section football à 7

Entraînement le mardi soir 20h-22h

Au complexe sportif des cheminots
65 rue Saint-Roch
(proche metros Empalot / St-Agne)

Section boxe anglaise

Entraînement le jeudi soir 18h-20h

Au Bazacle, impasse du Ramier des Catalans
(premier bâtiment après le gymnase)

Le club organise aussi des randonnés. Si vous êtes intéressé.e.s, contactez-nous pour plus d'informations.

Parce que le sport n'est pas synonyme de pognon,
Parce que le sport ne rime pas avec rivalité,
Parce que le racisme et le sexisme n'ont pas leur place dans nos pratiques sportives,
Parce que le sport offre une dimension sociale, il doit s'ouvrir à toutes et tous dans la bonne ambiance

Les entraînements s'organisent dans un cadre fraternel et mixte.
Venez participez à un entraînement !

Adhésion annuelle : 70€ (permet de participer à toutes les activités)

FSGT

Bien-être Liberté Solidarité 31

blssport31@gmail.com